

Sous-préfecture
de Saint-Germain-en-Laye
Bureau de l'aménagement
et du développement durable
Affaire suivie par O. Linden
Tél : 01 30 81 34 35
ocille.linden@yvelines.gouv.fr

12 DEC. 2019

Relevé de décisions
**Commission de suivi de site pour l'installation d'incinération des ordures
ménagères sur le site de l'usine CRISTAL à Carrières-sur-Seine.**

Vendredi 18 octobre 2019

Participaient sous la présidence de Stéphane GRAUVOGEL, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye :

Collectivités territoriales :

- Monsieur Alain GOURNAC, président du SITRU,
- Monsieur Christophe FONTANET, directeur général du SITRU,
- Monsieur Jean-Yves GALET, maire adjoint de Montesson
- Monsieur Michel MILLOT, maire adjoint de Carrières-sur-Seine, conseiller communautaire

Associations environnementales :

- Monsieur Patrick MENON, vice-président d'Yvelines Environnement,
- Madame Paulette MENGUY, présidente du CADEB,
- Monsieur Jean-Claude PARISOT, secrétaire général du CADEB,
- Jean-Pierre GRENIER, CAPESA

Exploitant de l'installation classée :

- Monsieur Grégory RICHET, directeur territoire IDF-GE
- Monsieur Eric BAILO, directeur de site,
- Monsieur Jean-Philippe GRAUFFEL, responsable d'usine Suez,

Cabinet KALI'AIR

- Monsieur Emmanuel MOULIN, directeur
- Madame Aurélie BARRET, responsable activité air ambiant

Salaré de l'installation classée :

- Monsieur Mikaël HENNETON

Services de l'État :

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

- Madame Cécile CASTEL, adjointe au chef de l'UD 78,
- Monsieur Sam ABDELHAFIZ, ingénieur,
- Madame Mathilde PLUQUET, Inspecteur,

Agence Régionale de Santé – DD 78

- Madame Sophie FABER,

Service Départemental d'Incendie et de Secours 78

- Commandant Anthony DECKLERCK,

Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye

- Madame Odile LINDEN, bureau de l'Aménagement et du Développement Durable,

Le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye remercie l'accueil toujours chaleureux du SITRU et de son président, ainsi que les participants de leur présence et demande s'il y a des observations sur le relevé de décisions de la dernière commission. En l'absence de remarque, la séance est ouverte.

Monsieur Gournac apprécie ces séances régulières d'information et d'échanges. Il ajoute qu'une usine comme Cristal doit respecter des règles et exercer son activité en toute transparence. L'usine doit être exemplaire, d'autant qu'elle est amenée à progresser de façon importante. Par ailleurs, les portes ouvertes organisées dimanche 30 septembre 2019 ont eu un franc succès avec la participation de plus de 2500 personnes.

Le sous-préfet confirme que les riverains sont exigeants en terme d'information. Il faut se faire comprendre parfaitement en exprimant de façon claire et en termes simples le fonctionnement de l'usine.

En préambule, le quorum étant atteint, il est nécessaire de désigner le représentant des salariés de l'installation classée au sein du bureau de la commission. Le sous-préfet interroge Monsieur Hennenon, représentant des salariés, qui donne son accord. Un arrêté préfectoral entérinera cette désignation.

L'ordre du jour de la commission porte dans un premier temps sur la présentation de l'activité de l'usine par l'exploitant. Dans un second temps, sera présentée l'action de l'Inspection des Installations Classées de la DRIEE.

I. Présentation de l'activité de l'usine par M. Bailo directeur de site.

Conformément à l'article 4 du règlement intérieur, le document présenté a été adressé aux membres de la commission le 4 octobre 2019, soit au moins 14 jours avant la date de la présente commission.

En complément de la présentation de l'exploitant et à sa demande, le cabinet Quali'air intervient pour expliquer les méthodes utilisées pour la surveillance environnementale. Il est précisé que sur le secteur de Carrières-sur-Seine, les conditions météorologiques sont similaires d'une année sur l'autre et qu'il y a peu d'évolution.

A l'origine, l'INERIS proposait 10 points de mesures, sur une période de deux mois. Le guide INERIS a évolué, la période de référence de deux mois n'est plus exigée.

Toutefois, pour un meilleur suivi (analyses comparatives) et une meilleure surveillance, sur Cristal la tranche de deux mois est maintenue. En outre, le suivi est toujours réalisé sur la même période : septembre / novembre.

M. Menon constate que quel que soit le point contrôlé, les résultats sont similaires.

Questions diverses :

1. Les REFIDND sont ils des déchets non dangereux ?

Il est précisé que les déchets incinérés sont non dangereux. En revanche, les fumées d'incinération de ces déchets peuvent produire des REFIDND (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Déchets Non Dangereux), anciennement REFION, qui sont dangereux.

2. Comment s'explique le dépassement VLE en 2018 ?

Les valeurs de dépassement VLE en 2018 sont en hausse mais restent toutefois en deçà du compteur de dépassement autorisé de 60h00, c'est au démarrage de ligne que l'on rencontre le

plus fréquemment des difficultés et que le dépassement s'opère. Par ailleurs, l'injection du bicarbonate a été améliorée pour éviter les dépassements en HCL (acide chlorhydrique).

3. Quelle est l'origine de l'encrassement du four 1 ; est-ce exceptionnel ou est-ce une situation qui est amenée à se reproduire ?

Il s'agit d'un encrassement dû à des poussières dans les catalyseurs.

4. Les analyses de retombées atmosphériques sont effectuées dans des jauges. Il y a quelques années, il y avait eu des analyses sur les sols et les cultures maraîchères. Même si le Cadeb n'est pas inquiet sur les résultats de l'usine, il pense qu'il pourrait être utile de réaliser des mesures sur les végétaux en plus des mesures de retombées atmosphériques.

M. Moulin répond que généralement les mesures de sols sont réalisées tous les 3 à 5 ans sur le même secteur que celui où sont placées les jauges owens.

Il explique que les mesures sur les végétaux ne se font plus car des activités ou éléments extérieurs à l'usine peuvent impacter les résultats qui seront alors difficiles à expliquer en raison du manque de ces données extérieures.

M. Gournac indique que le SITRU n'est pas opposé à une surveillance du sol, cela a été fait il y a environ 5 ans et peut tout à fait être reconduit.

Il est donc proposé que cette surveillance sera réalisée pour 2020.

5. Comment peut s'expliquer la présence de déchets radioactifs dans les ordures ménagères ?

Dans la majorité des cas il s'agit de couches de personnes ayant un suivi médical par iode.

En présence de ce type de déchet, le camion de transport est mis à l'isolement. Une société spécialisée est chargée d'identifier le déchet qui est déposé dans un emballage spécifique permettant de l'écarter. A l'issue de la durée de décroissance naturelle (perte de radioactivité avec le temps), le déchet peut être mis au brûlage.

Il est précisé que la DRIEE et le client sont informés dès l'identification du déchet radioactif.

II. Présentation de l'action de l'Inspection des Installations Classées de la DRIEE par M. Abdelhafiz, ingénieur.

Le document présenté en séance est disponible sur le site internet de la préfecture des Yvelines (DRIEE).

Mme Pluquet informe les membres de la commission d'un incident qui sera évoqué lors de la prochaine commission, il s'agit d'un déversement d'effluents qui a eu lieu fin août.

En effet, suite à un arrêt technique programmé, seule une des lignes d'incinération était en service, diminuant ainsi la consommation d'eau des bassins d'eau de process, eau considérée comme polluée. Un épisode orageux en date du 17/08/2019 a fait déborder les bassins, débordement contenu par un dos d'âne.

Afin d'éviter une inondation du local ammoniacal pouvant mettre en péril la sécurité du personnel (risque électrique) et des équipements, une brèche dans le dos d'âne permettant de laisser passer l'eau et ainsi d'en diminuer le niveau a été ouverte. L'eau considérée comme relativement peu polluée car fortement diluée par les orages a donc été déversée dans le réseau d'eau pluviale.

Questions diverses :

1. Il est demandé des précisions sur les non conformités concernant les installations électriques et foudre.

Ces installations sont contrôlées chaque année et chaque contrôle entraîne des remarques compte-tenu de l'importance du réseau électrique.

La non-conformité concernant la foudre a été traitée rapidement.

Concernant l'installation électrique, l'intervention ne peut parfois se faire que lors de l'arrêt complet de l'usine.

Sur les différentes non conformités, Mme Castel précise que les non conformités notables sont celles qui peuvent mettre en péril la sécurité de l'usine.

Les non conformités simples ne mettent pas en péril la sécurité du site. Ce sont des points d'amélioration portés à la connaissance de l'exploitant.

2. M. Parisot souhaite avoir des informations sur la présence des faucons et la qualité des ruches.

M. Fontanet indique que les faucons n'ont pas été vus cette année, sans que cela ait une explication.

Le SITRU a décidé de remplacer la caméra fixe par une caméra mobile, pour un suivi plus efficace.

Quant aux ruches, les 2 ruches initiales sont toujours en place. 2 nouvelles ruches de l'ESAT de Carrières sur Seine ont été installées.

La production de miel est en baisse cette année, 20 kg alors qu'habituellement elle est plutôt de l'ordre de 30 à 40 kg.

3. M. Parisot fait part de la satisfaction du CADEB pour la qualification de l'usine en centre de valorisation énergétique prévue en 2021.

M. Gournac rappelle sa volonté constante d'amélioration de l'usine qu'il souhaite exemplaire.

Le SITRU a également un projet de multiplier le réseau de chaleur par 3.

4. L'usine brûle-t-elle des farines animales ?

Aucune farine animale n'est brûlée par l'usine, qui n'incinère que des ordures ménagères et des déchets industriels banals.

L'usine a d'ailleurs refusé de brûler 1,5 tonnes de fientes de pigeon.

Les représentants du Cadeb et d'Yvelines Environnement indiquent qu'après de nombreuses années à oeuvrer pour leurs associations, au sein de la commission quittent leurs fonctions, ils seront remplacés.

Le Sous-préfet et le Président du SITRU les remercient pour leur rôle au sein de cette instance.

III. Conclusions

1. Une surveillance des sols pourra être réalisée en 2020 après concertation du SITRU et de SUEZ.
2. Un point sera fait sur l'incident relatif au déversement d'effluents lors de la prochaine CSS.

Le Sous-préfet
de Saint-Germain-en-Laye,

Stéphane GRAUVOGEL